



démission pour harcèlement

Par **choubinette**, le **10/02/2010** à **09:40**

bonjour,

je subi depuis un an un harcèlement moral de la part de mon supérieur et souhaite démissionner pour retrouver un nouveau poste.

Je suis depuis 5 ans dans une entreprise dans laquelle je ne me plait pas et suite à une demande de CIF pour me réorienter vers une autre activité (qui m'a été refusé) je subi le harcèlement de mon chef.

Ca se traduit par des têtes à têtes dans son bureau ou on me répète que je n'ai rien compris au monde professionnel, que je suis qu'une enfant gâtée et que je connais pas la chance que j'ai d'être dans cette boîte. Qu'il faut que je revienne l'ordre de mes priorités, que je n'aurai pas de congé jusqu'à nouvel ordre, qu'il n'a plus confiance en moi et que je n'aurai pas de 2ème chance. Plusieurs entretiens de ce style sans jamais de reproche sur mon travail.

Puis ensuite qu'en il distribue les dossiers intéressants à traiter, il m'ignore complètement et contourne mon bureau, je me retrouve avec les tâches ingrates et dont personne ne veut car inintéressantes..

certaines de mes collègues n'osent plus me parler puisqu'ils voient que je suis mise de côté par le boss et ne voudraient pas être les prochains (je ne suis pas la 1ère à qui ça arrive).

J'ai été arrêté par mon médecin pour dépression car j'ai eu un gros passage à vide avec crise d'angoisse etc... et mon chef m'a envoyé voir la médecine du travail car il ne croit pas que je sois malade mais que je suis "une petite nature" (médecine qui a confirmé le harcèlement et m'a conseillé de partir de l'entreprise).

Je cherche un emploi pour pouvoir en partir et j'ai passé pas mal d'entretiens, mais les recruteurs me disent qu'ils embauchent en priorité des demandeurs d'emploi et que moi j'ai un CDI donc je ne suis pas prioritaire et j'ai également un préavis donc pas de suite.

J'aimerais donc pouvoir démissionner pour harcèlement pour avoir droit aux assedics et continuer mes recherches.

Je sais qu'il faut porter plainte mais je ne veux pas aller en justice, je veux juste sortir de tout ça et recommencer à zéro. Est-ce que si je porte plainte contre X cela reste valable pour les assedics? ou est-ce que je peux demander à ce que la plainte ne soit pas transmise devant le procureur?, Je ne veux pas que ça resurgisse et je n'ai pas les moyens d'engager une procédure.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **miyako**, le **10/02/2010** à **22:33**

Bonsoir,

Dans votre cas ,il faut demander devant le conseil des prud'hommes la résiliation de votre contrat de travail aux torts de l'employeur pour harcèlement moral.C'est gratuit ,sans avocat ,mais il vous faudra attendre quelques mois,car c'est une procédure au fond devant le bureau de jugement.L'avantage de demander la résiliation judiciaire de votre contrat de travail est que durant toute la procédure ,vous êtes toujours salariée de l'entreprise .

Pour prouver le harcèlement moral ,il faudra que vous nortiez ,tout ce qui se passe dans votre entreprise ,essayer d'avoir des témoignages.Ensuite ,il faut que le médecin du travail constate votre état de santé et qu'il dise que c'est du à des conditions de travail imposées par l'employeur.Votre médecin traitant en coopération avec le médecin du travail peut également attester dans ce sens.

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH

sujikenzo@yahoo.fr

Par **choubinette**, le **11/02/2010** à **09:16**

Merci pour votre réponse, c'est vrai que j'aurai aimé éviter une procédure qui risque de trainer et surtout les conséquences que ca pourrait avoir sur le comportement du boss puisque je suppose qu'il sera convoqué devant les prud'homme. L'idéal pour moi aurait été qu'il ne soit pas au courant j'ai un petit peu peur des représailles a vrai dire.

Cela dit si il n'y a pas d'autre solution.

Pour les témoignages ca risque d'être compliqué puisque la majorité de mes collegues me tourne le dos. Par contre pas de probleme pour le medecin traitant et du travail...